

ANNEXE - Compte administratif 2023
Analyse financière

Après une année 2022 marquée par le début de la guerre en Ukraine, la montée des tensions inflationnistes et les difficultés d'approvisionnements en énergie, 2023 fut marquée notamment par la crise énergétique impactant lourdement les finances locales et une forte inflation qui a atteint un pic de 6,3 % sur 12 mois.

Dans ce contexte, la hausse des produits alimentaires, ainsi que les prix des services élevés, ont été la conséquence de la revalorisation des salaires dans de nombreux secteurs, dont la Fonction Publique Territoriale.

La Ville de Crosne a subi et aussi cumulé tout au long de l'exercice 2023 tous ces impacts budgétaires : augmentations liées au coût des énergies, aux tarifs des fournisseurs et à la revalorisation du point d'indice.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent **de 5,27%**.

		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
.011	Charges générales	2 931 869	3 211 189	3 621 464,46
.012	Charges de personnel	6 728 853	7 171 047	7 398 854,00
.014	Atténuations de produits (FPIC et SRU)	95 814	95 038	63 175,62
65	Autres charges courantes	468 900	502 708	457 826,86
66	Frais financiers	88 743	89 235	83 101,24
67	Charges exceptionnelles	46 893	23 777	53 337,34
68	Dotations aux amortissements et provisions	110 000		248 490,86
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 361 072	11 092 996	11 677 759,52
		Sans le ch. 68	Sans le ch. 68	Sans le ch. 68

Dans le ROB présenté en mars, les dépenses réelles de fonctionnement annoncées étaient de 11 677 760 €, en concordances avec le résultat définitif présenté ci-dessus.

Les charges générales (chapitre 011)

Les charges générales sont en augmentation de 410 275 € par rapport à 2022 : soit +12,78 %.

L'exercice 2023 a été animé par :

- une inflation des dépenses courantes sans précédent,
- et, un impact budgétaire majeur suite à l'évolution du coût des fluides, et au premier chef ceux du gaz et de l'électricité : pour des dépenses totales de près de 910 000 €, ces crédits ont augmenté de 77 571 € comparé à 2022 et de 367 000 € comparé à 2021.

Les charges de personnel (chapitre 012)

L'évolution des charges de personnel est de 3,18% par rapport à 2022, avec +227 800 € de crédit.

Cette augmentation est principalement la conséquence de la revalorisation du point d'indice dès juillet 2023 à +3,5 % et de l'impact sur 12 mois de la précédente valorisation qui a eu lieu au 1er juillet 2022 pour l'ensemble du personnel.

Les atténuations de produits (chapitre 014)

En 2023, la commune est soumise à la contribution SRU pour manque de logements sociaux. La pénalité 2023 a été en baisse de -33,53 % (-31 862 €). Située à 95 000 € en 2022, elle a été de 63 175 € en 2023.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre enregistre les dépenses liées aux subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la formation des élus, les admissions en non-valeurs et depuis 2021, les redevances des logiciels avec « l'informatique en nuage ».

D'un montant de 457 826 €, ces dépenses ont baissé de 44 881 €, soit -9,93 %.

Les droits d'utilisation en informatique sont en baisse de 24 000 €.

Les subventions versées ont progressé entre 2021 et 2022 : 146 022 € pour 166 148 € en 2022 ; et se stabilisent à 157 000 € en 2023.

Certaines cotisations retraites et charges salariales imputées au chapitre 65 diminuent également.

Les frais financiers (chapitre 66)

Ce chapitre qui comptabilise les frais bancaires est en légère baisse, du fait d'emprunts clôturés et qui avaient des taux élevés.

Le taux moyen des emprunts est de 1,49%, avec un encours au 31 décembre 2023 de 4 892 437 €.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces dépenses ont augmenté de près de 30 000 € comparé à 2022.

Le compte 6714 enregistre les aides au BAFA, bourse au permis et également le chèque sport culture. Le reversement aux associations est de 29 000 €, soit +10 000 €.

Ce chapitre fait apparaître une dépense exceptionnelle de 18 600 € pour « intérêts et pénalités sur marchés ».

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de **2,90%** par rapport à 2022 (sans le chapitre 78).

		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
70	Produits de services	836 788	999 208	957 158,33
73	Impôts et taxes	9 150 405	9 474 489	10 051 016,39
74	Dotations et participations	1 616 916	1 742 137	1 605 972,01
75	Autres produits	75 107	58 986	53 189,45
76	Produits financiers	18	23	41,80
77	Produits exceptionnels	86 862	72 310	58 694
78	Reprises sur provisions	200 000	100 000	0,00
13	Atténuations de charges	30 142	36 729	16 605,48
Total des recettes réelles de fonctionnement (hors cession)		11 967 238	12 383 881,80	12 742 677,84
		Sans le ch. 78	Sans le ch. 78	Sans le ch. 78
775	<i>Produits des cessions d'Immos. (Pour info)</i>	<i>171 000</i>	<i>2 407,50</i>	<i>4 232,58</i>

Dans le ROB présenté en mars, les recettes réelles de fonctionnement annoncées étaient de 12 740 912 €, en quasi-concordances avec le résultat définitif présenté ci-dessus.

Les produits des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 qui enregistre les recettes des produits de services pour la restauration scolaire, la crèche, les centres de loisirs, les locations de salles, est en baisse de -4,21 %.

Les secteurs « concessions cimetières », « redevance d'occupation du domaine public », « redevances service à caractère social » constatent de légères diminutions : soit au total -42 000 € sur 1 000 000 € constaté en 2022,

Les recettes des services « périscolaires et enseignements » restent quant à eux stables.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 correspond aux impôts directs (taxes foncières sur bâtis et non bâtis, et d'habitation), l'attribution de compensation reversée par la communauté d'agglomération, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation. L'augmentation est de 6,09 %.

Elle s'explique principalement par l'évolution des bases fiscales indexées sur le taux d'inflation. En effet, aucune augmentation des taux d'imposition locaux n'a été engagé sur cet exercice 2023, comme pour les précédents. En 2023, la « fiscalité locale » a constaté une nouvelle recette de +483 900 €.

Par ailleurs, d'autres dynamiques de recettes s'observent :

- La taxe de consommation finale d'électricité pour +64 000 € ;
- l'attribution de compensation pour +176 272 €, suite à la reprise en régie de « entretien de la voirie ». Evolution neutre en réalité, puisque le même montant de charges a été intégré en dépenses.

Seules les taxes additionnelles de droits de mutation continuent de baisser compte tenu du contexte immobilier, avec -152 000 €.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 comptabilise notamment la Dotation Forfaitaire, la Dotation de solidarité Rurale, la Dotation Nationale de péréquation et les participations de la CAF.

Les recettes significatives de ce chapitre sont la Dotation Globale de Fonctionnement et les participations CAF.

Ce chapitre constate une baisse de -7,82%, soit -136 164 €.

Les dotations de l'Etat sont en légères hausses de 5% par rapport à 2022, tout en baissant de -2% sur la période 2020/2023 :

ETAT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2022/2023
DGF	578 247 €	553 584 €	526 772 €	534 563 €	7 791 €
DNP	123 295 €	119 098 €	115 778 €	152 425 €	36 647 €
D&R	124 913 €	126 945 €	129 043 €	119 339 €	-9 704 €
TOTAL =	826 455 €	799 627 €	771 593 €	806 327 €	
<i>variation (en K€)</i>		-26 828	-28 034	34 734	
<i>variation N-1 (en %)</i>		-3%	-4%	5%	2020/2023
<i>variation cumulée 2020-N (en %)</i>			-7%	-2%	-20 128 €

Le fonds de compensation des nuisances sonores par les aéroports d'un montant d'environ 16 000 € reste stable.

Parallèlement, plusieurs petites baisses cumulées ont été constatées : « CAF et autres organismes » pour -15 000 €, « participation de l'Etat à d'autres dispositifs » (« emploi jeune », ...) pour -33 100 €.

Enfin, en 2022, une dotation de compensation exceptionnelle de Taxe d'habitation avait été reçue pour 146 000 €. Ce versement était d'environ 10 000 € en 2023.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre enregistre les revenus des immeubles, le reversement des encarts publicitaires du « Crosne Info » : chapitre en légère baisse pour -5 800 €.

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre enregistre des recettes incertaines comme les remboursements des avoirs, les remboursements des sinistres par les assurances, les indemnités journalières du personnel contractuel et les cessions de biens.

En diminution de -13 600 €, celle-ci est essentiellement due à moins d'absentéisme et donc en proportion à moins de remboursement de l'assureur et de la CPAM.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 167 019 € réparties comme suit :

- 201 039 € **pour les études et prestations intellectuelles (chapitre 020)** : avec,
 - 123 000 € concernaient des dépenses liées à l'installation de nouveaux logiciels et à la maintenance informatique.
 - 58 000 € ont été liés à des études de faisabilités et diagnostics liés aux futurs projets (écoles, théâtre Colbert).
 - 20 000 € concernaient la révision du PLU.

- 965 980 € **pour les travaux et acquisitions (chapitres 021 et 023)** : avec,
 - 304 000 € pour le cadre de vie : aménagements routiers (av. Salvador ALLENDE, av. Léon JOUHAUX ...), marquages au sol, acquisitions de signalisations, mobiliers urbains, création de plantations et massifs.
 - 158 000 € de rénovation des éclairages publics (ampoules LED).
 - 154 000 € pour la mise aux normes, la sécurisation des bâtiments et l'entretien des bâtiments.
 - 87 000 € dédiés à de la rénovation dans les écoles (campagne de peinture, ...) et à l'achat de matériels éducatifs (ENI, mobiliers, ...).
 - 77 000 € de matériels et outillages pour les services (tondeuses, mobiliers, matériels de restauration, équipements de protection individuelle ...).
 - 69 000 € de matériels informatiques et de téléphonie.
 - 65 000 € de préemption d'un commerce (BP3M).
 - 28 000 € de matériels et réparations pour les équipements sportifs.
 - 24 000 € de solde pour les travaux du Guichet Unique.

Les dépenses financières sont de :

- 851 710 € pour le remboursement des échéances d'emprunts en capital.
- Avec un remboursement exceptionnel pour 259 097 € (chapitre 10), à la suite d'un trop perçu de Taxe d'Aménagement pour un établissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 975 829 € en 2023 pour 2 974 972 € en 2022.

Elles se répartissent comme suit :

- 549 194 € **au chapitre 10 « dotation et fonds divers », composés**
 - du FCTVA (N-2) pour 401 588 €.
 - des produits de la Taxe d'aménagement pour 147 606 € en baisse de -95 394 € par rapport à 2022.
- 261 221 € **de subventions d'investissement** pour les différents projets de la ville :
 - 200 000 € pour la rénovation de la rue BOILEAU,
 - 50 931 € pour la sécurisation de passages piétons,
 - 8 716 € pour la vidéo protection (caméras),
 - 1 574 € de soutien à l'achat d'équipement.
- 6 050 € **de régularisation** suite au remboursement d'une caution (chapitre 27).
- 2 159 362 € **d'affectation du résultat de 2022** (chapitre 1068).

Il est rappelé **qu'aucun emprunt** n'a été mobilisé en 2023.

L'EPARGNE

Le maintien d'une épargne positive est important dans la gestion de la collectivité. Elle permet le remboursement du capital de la dette et le financement des investissements.

En rappel, l'épargne brute 2023 a été lourdement impacté par le coût des fluides et l'augmentation des prestataires : restauration scolaire notamment.

Au moment du ROB 2024, par anticipation, nous avons estimé la CAF comme suit :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 Prév.	Variation 2002/2023
Recettes Réelles de Fonctionnement	11 353 276	11 967 222	12 383 859	12 740 912	
Charges Réelles de Fonctionnement	10 065 717	10 471 073	11 092 996	11 677 760	
= CAF Brute	1 287 559	1 496 150	1 290 864	1 063 153	-18%
- Remboursement capital des emprunts	842 076	879 388	857 715	850 222	
+ Refinancement et remboursements	0	0	0	0	
= CAF Nette	445 483	616 762	433 149	212 931	-51%

Cette prévision se confirme puisque :

- les recettes réelles de fonctionnement sont de : 12 742 678 €
- les dépenses réelles fonctionnement sont de : - 11 677 760 €

CAF Brute = + 1 064 918 €

Soit une **CAF Nette qui reste positive** pour : **+ 214 696 €**

LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 **diminue de -850 222 €**.

Une ligne de trésorerie de 500 000 € sollicitée en juin 2023 a permis de pallier le décalage des versements de subventions et le paiement des factures.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette au 31/12/N	5 599 151 €	5 742 660 €	4 892 437 €

Synthèse de la dette au 31/12/2023

Le taux moyen est de 1,46 % et une durée de vie résiduelle de 8 ans et 2 mois.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 892 437.56 €	1,46 %	8 ans et 2 mois	4 ans et 3 mois	15

La dette au 31 décembre 2023 est composée de 15 emprunts, dont 2 à taux variable.

Le profil d'extinction de la dette est à 2037.

Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	4 809 104.38 €	98,30 %	1,40 %
Variable	83 333.18 €	1,70 %	4,56 %
Ensemble des risques	4 892 437.56 €	100,00 %	1,46 %

Dettes par prêteur

